

SUDAGRO
SAS au capital de 3.163.510 €
Z.I. La Mirande – 66240 SAINT ESTEVE
841 786 932 R.C.S. PERPIGNAN

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 17 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept mars, à 9 heures,

Les associés de la société SUDAGRO II se sont réunis en assemblée générale au siège social de la société et par visioconférence sur convocation adressée par le Président à tous les associés.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel, qu'en qualité de mandataire ; le cas échéant les pouvoirs des associés représentés et les formulaires de vote à distance ont été annexés à la feuille de présence.

Les sociétés KPMG SA et BAKER TILLY STREKO (anciennement DEDIA AUDIT), Commissaires aux comptes, régulièrement convoquées, la société KPMG est présente, la société BAKER TILLY STREKO est absente excusée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Laurent VANDERPOTTE en sa qualité de Président.

Monsieur Michel PERU est désigné en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président permet de constater que les associés présents ou représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 316.351 actions sur les 316.351 actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

[...]

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- [...]
- Prise d'acte de la fusion-absorption de la société DEDIA AUDIT, Co-Commissaire aux comptes titulaire, par la société BAKER TILLY STREKO,
- Pouvoir en vue d'effectuer les formalités.

[...]

W

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la fusion-absorption de la société DEDIA AUDIT par la société BAKER TILLY STREGO, constate que la société BAKER TILLY STREKO, domiciliée 4 Rue Papiou de la Verrie - 49000 ANGERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ANGERS sous le numéro 063 200 885, inscrit sur la liste de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de ANGERS devient Co-Commissaire aux comptes titulaire de la société, et ceux jusqu'au terme du mandat de la société absorbée, soit jusqu'aux décisions des associés de la Société statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote pour : 316.351

Vote contre : /

Abstention : /

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote pour : 316.351

Vote contre : /

Abstention : /

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

Laurent VANDERPOTTE

